

PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉUNIE LE 16  
MAI 2024



Lot-et-Garonne Ingénierie



**Extrait du registre des délibérations de  
l'assemblée générale de l'Agence technique  
départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

**Séance du 16 mai 2024**

Date de la convocation : 3 mai 2024

Présidente : Sophie BORDERIE

Secrétaire de séance : Vanessa DALLIES

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	48
Nombre de représentants présents du 2 <sup>ème</sup> collège appelé à voter	36
Pouvoirs (du 2 <sup>ème</sup> collège seulement)	22
Nombres de votants	58

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 14h30, les adhérents de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par lettre du 3 mai 2024 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

**Pour le 1<sup>er</sup> collège – conseillères et conseillers départementaux**

Présents : 12

- |                                      |                                     |                             |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1. M. BILIRIT Jacques,               | 5. M. Nicolas LACOMBE,              | 10. M. CAPELLE Laurent,     |
| 2. M. DEVILLIERS<br>Arnaud,          | 6. Mme MESSINA-<br>VENTADOUX Annie, | 11. Mme DALLIES<br>Vanessa, |
| 3. Mme Danielle<br>DHELIAS,          | 7. M. MIRANDE Jean-<br>Jacques,     | 12. M. DELBREL Christian.   |
| 4. Mme GONZATO-<br>ROQUES Christine, | 8. Mme TONIN Valérie,               |                             |
|                                      | 9. M. BORIE Daniel,                 |                             |

Absente : 1

- Mme PAILLARES Marylène.

**Pour le 2e collège – représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents**

Présents : 36

- |                             |                                |                                   |
|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Guillaume<br>POULIQUEN,  | 11. Marie-France SALLES,       | 21. Dominique<br>BOUSSIÈRE,       |
| 2. Lionel LABARTHE,         | 12. Edith LORIGGIOLA,          | 22. Nathalie FOUNAUD-<br>VEYSSET, |
| 3. BEJNA Véronique,         | 13. Hervé DENAVIT,             | 23. Daniel LAMY,                  |
| 4. Jean-Pascal DELZON,      | 14. Antoine CASTANIER,         | 24. Michel DARROUMAN,             |
| 5. Michel FOULOU,           | 15. André APPARITIO,           | 25. Philippe BOUSQUIER,           |
| 6. Elisabeth PICHARD,       | 16. Alain PALADIN,             | 26. Pierre JEANNEAU,              |
| 7. Philippe HUVELLE,        | 17. Jean-Jacques<br>DULAURIER, | 27. Michel SABATHIER,             |
| 8. François<br>DAILLEDOUZE, | 18. Alain PASCAL,              | 28. Tanguy CLABON,                |
| 9. ARONDEL Jean-Pierre,     | 19. Jean-Noël VACQUE,          | 29. Françoise RIVETTA,            |
| 10. Didier CAYSSILLE,       | 20. Henry TANDONNET,           | 30. Jean-Pierre CALMEL,           |

31. Valérie DAUBA,  
32. Thierry DELPECH,  
33. Gilles QUELENNEC,

34. Christophe  
COURREGELONGUE,  
35. Didier CAMINADE,

36. Christian PEZZUTTI

Absents : 72

1. Daniel BAURY,  
2. Séverine REZE,  
3. Patrick BUISSON,  
4. Roxane VANRECHEM  
ROSSETTO,  
5. Francis CASTELL,  
6. Xavier LLOPIS,  
7. José BALAGUER,  
8. Jean-Marie  
CONSTANTIN ;  
9. Joël PONSOLE,  
10. Jean-Louis MOLINIE,  
11. Stéphanie DAVID,  
12. Elisabeth PICHARD,  
13. Marie-Laure  
GRENIER,  
14. Jean-Luc ARMAND,  
15. Eric GRASSET,  
16. Daniel FURLAN,  
17. José LE CORRE,  
18. Gilbert GUERIN,  
19. Erick SEILLIER,  
20. Claude MAGNI,  
21. Jean-Pierre BENAZET,  
22. Maryline DE  
PARSCAU,  
23. LARROY Jacques,  
24. Yvon VENTADOU,

25. Bruno GALICHON,  
26. Eric TRELLU,  
27. Bernard AJON,  
28. Sylvie  
WOJCIECHOWSKI-  
GOULARD,  
29. Dominique MILANI,  
30. Jocelyne TREVISAN,  
31. Thierry VALETTE,  
32. Patrick LANDAS,  
33. Thierry PLANTE,  
34. Marie-José  
BONADONA,  
35. Pierre CLAMENT,  
36. Richard DOUMERGUE,  
37. M. Daniel BORIE,  
38. CAZETTE Janik,  
39. Jacques PIN,  
40. Bernard PATISSOU,  
41. Claude MOINET,  
42. Didier BALSAC,  
43. René ZAROS,  
44. Marie-Hélène  
BELLEAU,  
45. Line LALAUURIE,  
46. Paulette LABORDE,  
47. Adrien TEYSSÉDOU,  
48. Nadine ZANARDO,

49. Laurent CAPELLE,  
50. Nadine LAFON, Jean-  
Paul DESTIEU,  
51. Sophie CASSAGNE,  
52. Benjamin FAGES,  
53. JEANNEY Patrick,  
54. CHAUMONT Anne-  
Marie,  
55. Jacques ECHEVERRIA,  
56. Mickaël GUERN,  
57. Séverine COUDERT,  
58. BARJOU Jean-Pierre,  
59. Ludovic BIASOTTO,  
60. Jean-Claude DERC,  
61. Régine POVEDA,  
62. Jeannine JOURDANE,  
63. Jean-Louis TOLOT,  
64. Alain POLO,  
65. Jean-Marie LENZI,  
66. Nicolas LACOMBE,  
67. Henri MATTANA,  
68. Francis GARCIA  
69. Marcel CALMETTE,  
70. Arnaud DEVILLIERS,  
71. Michel DARROUMAN,  
72. François RIERA

Représentés : 22

	Prénom NOM	Pouvoir donnée à
1	Jean-François GARRABOS	Hervé DENAVIT
2	Paulette LABORDE	Michel SABATHIE
3	Jean-Pierre BARJOU	Guillaume POULIQUEN
4	Sophie GARGOWITSCH	Michel FOULOU
5	Catherine BONAÏTA	Michel DELZON
6	Jean-Marie CONSTANTIN	André APPARITIO
7	Erick SEILLIER	André APPARITIO
8	Pierre CLAMENT	Lionel LABARTHE

	<b>Prénom NOM</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
<b>9</b>	Pascal LEGENDRE	François DAILLEDOUZE
<b>10</b>	Line LALAURIE	Pierre JANNEAU
<b>11</b>	Roxane VANRECHEM-ROSSETTO	Lionel LABARTHE
<b>12</b>	Francis CASTELL	Elisabeth PICHARD
<b>13</b>	Marcel CALMETTE	Elisabeth PICHARD
<b>14</b>	Christian GIRARDI	Philippe BOUSQUIER
<b>15</b>	Nadine LAFON	Michel FOULOU
<b>16</b>	Sophie CASSAGNE	Dominique BOUSSIÈRE
<b>17</b>	Ludovic BIASOTTO	Alain PASCAL
<b>18</b>	Henri MATTANA	Pierre JANNEAU
<b>19</b>	Yvon VENTADOUX	Alain PASCAL
<b>20</b>	Bernard PATISSOU	Françoise RIVETTA
<b>21</b>	Claude MOINET	Tanguy CLABON
<b>22</b>	Marie-José BONADONA	Guillaume POULIQUEN

**Participants sans voix délibérative :**

- **Pour les communes/EPCI :**
  - Alain BARRAT
  - Daniel MARROT
- **Agents du Conseil départemental :**
  - Laurent DELRUE
  - Jean-Luc GIORDANA
  - Aurélie LESPE-S-TORTUL
  - Yoann SOULACROIX
  - Jean-Baptiste ROUFINÉAU
  - Christelle DAVRY
  - Cécile YOUF
  - Sabine ESPINASSE

---

***Début de séance à 14h45***

---

Prise de parole de Mme. Sophie Borderie, Présidente du conseil département de Lot-et-Garonne et Présidente de droit de Lot-et-Garonne Ingénierie :

- Rappel de l'ordre du jour
- Calendrier des instances

Le mode de désignation des 7 administrateurs du collège des communes et établissements publics intercommunaux prévu aux statuts est rappelé.

Tout d'abord, Mme la Présidente communique le nombre de membres présents ou représentés :

- 36 adhérents
- 22 pouvoirs

Le nombre de membres adhérents ayant transmis leurs délibérations d'adhésion avant l'Assemblée générale constitutive est de 110.

**Le quorum de 25 % des membres présents ou représentés est donc atteint.**

La présidente demande à Mme Aurélie LESPES de communiquer la liste des membres ayant donné un pouvoir. Mme Aurélie LESPES-TORTUL énumère les pouvoirs qui ont été remis.

---

### *Introduction de la séance.*

---

La Présidente remercie toutes et tous de leur présence ce jour. Elle décrit les premiers pas de Lot-et-Garonne Ingénierie et rappelle que le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne a toujours adopté une politique volontariste en matière de soutien aux territoires. Le Département est un partenaire privilégié des communes et des EPCI.

L'Assistance Technique (AT 47) travaille depuis 2014, soit en interne, soit en partenariat avec d'autres prestataires. De nombreux acteurs ont déjà fait appel à son expertise qui est reconnue.

Pourquoi est-il essentiel de se tourner vers une nouvelle proposition d'accompagnement ?

- Pour garantir une meilleure équité territoriale : désormais, toutes les communes et EPCI du département, quelle que soit leur taille, peuvent accéder à l'ingénierie départementale, ce qui n'était pas possible avec la structure existante de l'AT 47.
- Lot-et-Garonne Ingénierie élargira le périmètre de ses actions et de ses prestations par rapport à l'AT47. Auparavant, ce périmètre était défini par décret dans le cadre de
- L'extension du programme « Le 47 dans nos assiettes » : Ce programme sera étendu pour être mis en œuvre au sein des collectivités volontaires.
- Ainsi que des nouvelles missions qui seront prochainement développées :
  - o Accompagnement sur les mobilités et les mobilités douces.
  - o Gestion des ouvrages d'art et de la voirie.
  - o Transition écologique et énergétique, sur l'ensemble de l'ingénierie.

Mme. Sophie Borderie poursuit avec le dernier chiffre connu en matière d'adhésion à l'agence technique : plus de 140 collectivités ont déjà pris la décision d'adhérer pour bénéficier des compétences de l'ingénierie départementales.

Le modèle de l'Agence Technique Départementale (ATD) en France repose sur celui d'un établissement public administratif. Ce modèle est éprouvé, reconnu et largement adopté, avec déjà plus de 55 départements ayant fait ce choix.

Un nouveau chapitre s'ouvre avec une relation entre le Conseil Départemental et le bloc communal, basée sur une gouvernance partagée et un souci de neutralité vis-à-vis des attentes des élus.

Lot-et-Garonne Ingénierie jouera un rôle essentiel dans l'assistance aux communes en répondant mieux aux demandes des territoires grâce à une offre plus étendue de services.

Les compétences évolueront et s'adapteront aux besoins des communes. L'Agence s'intégrera donc pleinement dans l'écosystème de l'ingénierie du Lot-et-Garonne, aux côtés du CAUE et

de la SEM 47. N'oublions pas les autres acteurs publics et parapublics importants de l'Ingénierie, tels que l'ADEM, le CEREMA et la Banque des Territoires.

En conclusion, Mme la présidente remercie tous les participants et rappelle que cette agence est une boîte à outils pour toutes les communes et EPCI du territoire.

**La Présidente indique qu'il convient de désigner une secrétaire de séance :**

- Mme Vanessa Dallies, la plus jeune membre présente est désignée à l'unanimité.

Rappel des règles énoncées dans les statuts : Conformément à l'Article 10 des statuts, l'assemblée générale constitutive est présidée par la présidente du Conseil départemental. Cette assemblée est composée de tous les membres adhérents de l'Agence Technique Départementale (AT 47) : Département, communes, EPCI, syndicats de communes.

Madame la Présidente présente des deux personnes présentes à ses côtés :

- M. Laurent Delrue, Directeur Général des services du CD, qui est de droit le Directeur général des services de Lot-et-Garonne Ingénierie.
- Mme. Aurélie Lespes-Tortul, Directrice du Soutien aux Territoires au Conseil départemental, qui sera recrutée en tant que Directrice déléguée de l'Agence Lot-et-Garonne Ingénierie.

Ensuite, Mme. La Présidente mentionne les 13 représentants désignés par le Conseil départemental, classés par ordre alphabétique :

- M. Jacques BILIRIT,
- M. Daniel BORIE,
- M. Laurent CAPELLE,
- Mme Vanessa DALLIES,
- M. Christian DELBREL,
- Mme Danièle DHELIAS,
- M. Arnaud DEVILLIERS,
- Mme Christine GONZATO-ROQUES,
- M. Nicolas LACOMBE,
- Mme Annie MESSINA,
- M. Jean-Jacques MIRANDE,
- Mme Marylène PAILLARES,
- Mme Valérie TONIN.

Ces représentants siégeront à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'agence jusqu'au prochain renouvellement départemental.

Le mandat des administrateurs issus du « bloc communal » durera quant à lui jusqu'au prochain renouvellement communal, soit pour 2 ans. Seules les communes et intercommunalités adhérentes peuvent prendre part au vote pour la désignation des 7 membres du conseil d'administration.

Le scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, conformément à l'Article 13 des statuts, prévoit :

- 1 administrateur issu d'une Communauté d'agglomération,
- 1 administrateur issu d'une Communauté de communes ou d'un établissement public intercommunal,
- 3 administrateurs issus de communes de moins de 500 habitants,
- 1 administrateur issu d'une commune de 500 à 2000 habitants,
- 1 administrateur issu d'une commune de plus de 2000 habitants.

L'objectif, affiché par les statuts, est que la liste tende vers la parité.

Afin de permettre aux membres adhérents du collège des communes et EPCI de s'organiser pour le dépôt des listes à l'élection des 7 membres du conseil d'administration, Mme la Présidente propose une suspension de séance.

---

*La séance est suspendue à 14h56*

---

**15h15 : Arrivée de Christian Delbrel**

**15h35 : Départ de Monsieur Christian Girardi, Maire d'Aiguillon** qui donne son pouvoir à M. Philippe BOUSQUIER

---

*La séance est réouverte à 15h40*

---

Mme La Présidente constate qu'une seule liste a été déposée. Cette liste est composée comme suit :

Communes < 500 habitants	Communes entre 500 et 2000 habitants	Communes > 2000 habitants	Communauté de communes	Communauté d'agglomération
- Mme Françoise RIVETTA - M. Guillaume POULIQUEN - Mme Marie-France SALLES	- M. François DAILLEDOUZE	- Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET	- M. Didier CAMINADE	- M. Christian PEZZUTTI

Mme la Présidente, après avoir présenté la liste déposée, demande aux membres présents de s'exprimer sur la possibilité de voter à main levée sur la liste. Après que les membres présents se soient exprimés à l'unanimité en faveur d'un vote à main levée, Mme la Présidente soumet la liste au vote.

Vote contre	0
Abstention	0
Votes pour	58

Après avoir félicité les sept administrateurs et constaté qu'il n'y avait aucune question diverse, la Présidente lève l'Assemblée générale à 15h55.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le jeudi 16 mai 2024 à 15h55, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par la Présidente de Lot-et-Garonne Ingénierie et le secrétaire de séance.

La Présidente

Sophie BORDERIE



